

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Brest, le 29 mai 2020

DECISION N° 2020/191

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA MER
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

- VU Le décret N°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime
- VU L'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique
- VU La demande déposée par Lorient Agglomération
- VU Les avis favorables des CNL du 19 octobre 2018 et du 4 février 2020
- VU L'avis de l'expert nautique du 10 janvier 2020

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

de statuer sur la modification du balisage maritime suite à l'extension du pôle course du port Sellor de Lorient la Base.

ARTICLE 2

La balise active « Kernevel-feu babord de l'entrée Nord » de caractère bâbord, située à l'entrée nord du port de Kernevel sera classée comme Aide à la Navigation de Complément (ANC).

« La bouée du Strasbourg » est active et maintenue comme Établissement de Sécurité Maritime (ESM), sa position sera modifiée (Voir coordonnées en Annexe),

Les nouvelles balises nommées« Feu Bâbord de Lorient la Base » et le « Feu tribord de Lorient la Base » seront actives et classées comme ESM.

La nouvelle balise «Feu du chenal du Ter» et l'ancienne balise « Feu du pôle course de Keroman » seront actives et classées comme ANC.

La nouvelle balise « 1 ère balise bâbord du chenal du TER » est classée en ANC comme les 2 anciennes « 2 ème et 3 ème balise bâbord du chenal du TER » qui sont conservées et renommées . Elles seront passives.

Ces aides à la navigation maritime seront à la charge et sous la responsabilité de Lorient Agglomération qui devra à ce titre en garantir la conformité initiale et dans le temps.

Elle supportera la charge financière de leur entretien et de leur renouvellement.

Trois signalisations actuelles seront supprimées :

- Kernevel-balise tribord de l'entrée nord
- 1ere balise bâbord du chenal du Ter
- 2eme balise bâbord du chenal du Ter

ARTICLE 3

Les caractéristiques du balisage sont en annexe 1.

Les positions du balisage créé sont données à titre indicatif, les positions définitives seront précisées via l'information nautique confirmant leur mise en place.

ARTICLE 4

Les modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur. Elles feront l'objet d'une diffusion de l'information nautique et d'une transmission au SHOM par les services des phares et balises de la DIRM-NAMO,

Cette décision prend effet pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération confirmée par l'information nautique correspondante.

Le Directeur Interrégional de la mer
Par délégation,

Division infrastructures et
équipements
de sécurité maritime
le chef de division


Nicolas Auger

destinataires :

- Directeur de la direction technique eau, mer et fleuves du Cerema
- Shom, président de la commission des phares et des autres aides à la navigation
- Bureau SMC de la DAM
- Dirm Namu/Direction, Dirm Namu/DIESM

ANNEXE

Nouvelle signalisation après les travaux

Le Balisage maintenu en position :

N° Aladin	Nom ou <i>nouveau Nom</i>	POSITIONS-WGS 84		Classement ESM-ANC- Autres balisages	Active ou passive	Marque	Rythme	Portée en MN
		Longitud e	Latitude					
5600652	<i>3eme balise bâbord du chenal du Ter</i>	3°22,470 W	47°43,710 N	ANC	passive	bâbord		
5600651	<i>2eme balise bâbord du chenal du Ter</i>	3°22,385 W	47°43,655 N	ANC	passive	bâbord		
5600655	Feu du pôle location de Keroman	3°22,455 W	47°43,722 N	ANC	active	tribord	Q (L=0,6s :O= 0,6s > T =1,2 s)	1
5600342	KERNEVEL - BALISE BABORD DE L'ENTREE NORD	3°22,083' W	47°43,416' N	ESM	active	bâbord	Q (L=0,6 s/O=0,6 s T=1,2 s)	2

Le balisage créé:

N° Aladin	Nom	POSITIONS-WGS 84		Classement ESM-ANC- Autres balisages	Active ou passive	Marque	Rythme	Portée en MN
		Longitude	Latitude					
À créer	Feu Bâbord de Lorient la Base	3°22,133 W	47°43,538 N	ESM	active	Bâbord	ISO (L=2;O=2 >T= 4sec)	1
À créer	Feu tribord de Lorient la Base	3°22,098 W	47°43,571 N	ESM	active	Tribord	ISO (L=2;O=2 >T= 4sec)	1
À créer	1ere balise bâbord du chenal du TER	3°22,251 W	47°43,587 N	ANC	passive	Bâbord		

Le balisage modifié :

N° Aladin	Nom	ANCIENNES POSITIONS		NOUVELLES POSITIONS		Classement	Active ou passive	Marque	Rythme	Portée en MN
		WGS 84 Longitude	WGS 84 Latitude	WGS 84 Longitude	WGS 84 Latitude					
5600607	Bouée du Strasbourg	3°22,050 W	47°43,490 N	3°22,07 W	47°45,501 N	ESM	active	Cardinale Est	Q(3) L=0,6 s/O=0,6 s/L=0,6 s/O=0,6 s/L=0,6 s/O=7 s T=10 s	1
5600654	Feu du pôle course de Keroman	3°22,196 W	47°43,606 N	Idem	Idem	ANC	active	Tribord	FI (L=0,5 ; O=2 > T=2,5 sec)	1
5600656 EX card Est	Feu du chenal du Ter	3°22,218' W	47°43,589' N	3°22,237 W	47°43,600 N	ANC	active	marque latérale modifiée Bd (chenal préféré à Td)	FI (2+1) (L=0,6 s ; O=0,6s ; L=0,6s ; O=1,8s ; L=0,6 s ; O=5,80s >T =10s)	1

Le balisage supprimé:

N° Aladin	Nom	ANCIENNES POSITIONS	
		WGS 84 Longitude	WGS 84 Latitude
5600650	2 eme balise bâbord du chenal du Ter	3°22,260 W	47°43,585 N
5600653	1ere balise bâbord du chenal du Ter	3°22,204 W	47°43,578 N
5600341	Kernevel-balise tribord de l'entrée nord	3°22,083 W	47°43,416 N